

Objectifs de la formation :

Maintenir les compétences nécessaires des salariés pour intervenir de manière efficace face à une situation d'accident au travail. Développer les compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

DOMAINE:

Sécurité réglementaire.
CDT Art. R4224-15 et R4224-16
Document de référence CARSAT-INRS

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Maintenir les compétences pour protéger, secourir, et alerter afin de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant un relais des secours
Développer les compétences en prévention des risques dans son entreprise

PUBLIC VISE:

tout salarié, devant actualiser ses compétences SST

PRE-REQUIS:

Etre titulaire d'une carte SST

EFFECTIF:

4 (minimum) à 10 personnes imposé par le référentiel (possibilité d'aménagement codifié par le référentiel)

DUREE:

7 heures de face à face pédagogique

DATES:

A définir 3 semaines à minima avant le début de la session (délai réglementaire de déclaration CARSAT)

TARIF:

740 € Non assujettis à T.V.A
couvrant l'ensemble des frais pédagogiques pour un groupe

PROFIL FORMATEUR (TRICE)

Nos intervenants SST sont à jour de leur certification INRS.
Ils sont spécialisés en Soins d'urgence à la Personne et en prévention en entreprise.

LIEUX:

Dans vos locaux

CONTENUS PEDAGOGIQUES

Bilan des interventions réalisées des salariés

Rappels théoriques et pratiques :

- protéger
- examiner
- alerter
- secourir

Prévention:

- les principes
- adaptée aux risques et aux procédures de l'environnement de travail
- modifications éventuelles de programme ou de procédures internes à l'entreprise

Visite de l'environnement de travail des salariés pour mettre en oeuvre les compétences en prévention.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

100% de face à face pédagogique, alternance d'apports théoriques et de mises en pratique. Formation participative et interactive.

Un aide mémoire INRS est offert à chaque stagiaire.

Ordinateur et video projecteur

Mannequins (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur et des accessoires de mise en situation (maquillage, protections hygiéniques...).

Plan d'intervention INRS.

MODALITES D'EVALUATION

L'acquisition des compétences est évaluée de manière somatisée tout le long de la formation par des différents moyens (questionnement oral, écrit, mise en situation...).

L'évaluation finale des compétences se fait suivant les conditions codifiées par le référentiel INRS lors d'une mise en situation d'accident de travail.

MODALITES VALIDATION

La validation de l'épreuve finale permet le renouvellement du certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » délivré par l'INRS d'une validité de 24 mois.

Le renouvellement doit se faire de date à date. Si l'échéance est passée, le salarié perd la certification SST. Il ne peut plus être comptabiliser dans l'effectif SST de l'entreprise. Il doit suivre une journée pour la renouveler.

Une attestation de fin de formation est délivrée individuellement.